

**Problématique des conflits liés à la gestion des puits communautaires en zones rurales au Niger:
cas de la commune de Kanembakache**

Aboubacar ZAKARI

Sociologue, Maitre-assistant, département de sociologie, Université de Zinder, Niger

E-mail : aboubacar.zakari@gmail.com

Rabo Ali MALIKI, département de sociologie, Université de Zinder, Niger

E-mail : malikiali43@gmail.com,

Beitou BIZO, département de sociologie, Université de Zinder, Niger

E-mail : betoubizo07@yahoo.fr,

Résumé

La gestion des puits communautaires dans certaines localités du Niger ne se fait pas sans embuches et, à cet effet, préoccupe beaucoup les acteurs politiques, les scientifiques etc. Dans la présente recherche, il s'agit d'analyser les fonctionnements des puits pastoraux et les conflits qu'ils engendrent dans la commune de Kanembakache. Les travaux sont menés dans la commune et précisément au niveau des sites qui sont caractérisés par des conflits récurrents. Dans cette recherche, nous nous sommes interrogés sur la question suivante : comment les puits pastoraux fonctionnent-ils dans la Commune de Kanembakache ? Cette question principale de la recherche nous amène à formuler deux (2) questions subséquentes : i) l'exclusion des transhumants dans l'organisation mise en place autour des puits pastoraux n'explique-t-elle pas certains conflits et la mauvaise gestion de ces ouvrages dans la Commune rurale de Kanembakache ? ii) le mécanisme de gestion mis en place n'est-il pas source de conflits entre les sédentaires et les transhumants ? Pour atteindre l'objectif général assigné à cette recherche et répondre à toutes les questions posées, nous avons fait recours à la méthodologie mixte (méthode quantitative par questionnaire et qualitative à travers des guides d'entretien) tout en nous référant à la théorie conflictuelle durkheimienne. Au terme de la recherche, les résultats prouvent qu'au sein de cette commune, il y a exclusion des vrais propriétaires (les transhumants) ce qui crée des tensions ou des situations de conflits entre eux et les sédentaires.

Mots clés : Conflits, Puits communautaires, Zone rurale, sédentaires, transhumants.

Abstract

The management of rural wells in some localities of Niger has problems. In the present research, it is necessary to analyze the functioning of the pastoral wells and the conflicts they generate in the rural district of Kanembakache. The work is carried out in the rural district and precisely at the level of the sites which are characterized by recurring conflicts. In this research, we asked ourselves the following question: How do pastoral wells work in the rural area of Kanembakache? This main question of research leads us to formulate two (2) subsequent questions: (i) don't the exclusion of transhumant people out of the system of wells management explain certain conflicts in the rural area of Kanembakache? (ii) Is the management mechanism settled a source of conflict between sedentary and transhumant? To achieve the general objective assigned to this research and to answer all the questions asked, we used a mixed methodology (quantitative method by questionnaire and qualitative through interview guides) while referring to the conflictual theory of Durkheim. At the end of the research, the results prove that in the field of research there is exclusion of the real owners (the transhumant people), which creates conflicts between them and the sedentary local people.

Keywords: Conflicts, rural wells, rural area, sedentary and transhumant people.

Introduction et problématique

L'eau est une denrée vitale pour les populations et leur bétail. Le Niger figure parmi les pays sahéliens où la question de l'approvisionnement en eau potable constitue un défi majeur pour la population et les autorités. Cette question est beaucoup plus cruciale en zone rurale (avec environ 80% de la population) qu'en milieu urbain (desservi par la Société d'Exploitation des Eaux du Niger). C'est dans ce cadre que le Niger s'est doté d'un Programme National d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement (PN-AEPA 2011-2015) dont les principaux objectifs visent, entre autres, à rehausser le taux de couverture des besoins en eau¹ en milieu rural de 74,6% en 2010 à 88% en 2015 et le taux d'accès à l'eau potable² de 48% en 2010 à 58% en 2015. En effet, pour la mise en œuvre de ce vaste programme, l'Etat nigérien a mis en place une politique nationale en matière d'hydraulique en créant deux sous-secteurs à savoir l'hydraulique urbaine (domaine de l'alimentation en eau potable englobant le périmètre concédé non transférable aux collectivités territoriales) et l'hydraulique rurale (domaine de l'alimentation en eau potable englobant le périmètre non concédé transférable aux collectivités territoriales).

En milieu rural, cette politique vise la création de nouveaux points d'eau (dont les puits pastoraux) et la réhabilitation des anciens en vue d'améliorer les conditions de vie des populations. Les puits constituent également un des pôles non seulement économique mais aussi social de la vie des pasteurs et des agriculteurs. Ils correspondent à des lieux de production, de convergence d'animaux et de rencontres humaines. Dans le mode de vie pastorale, par exemple, les puits sont le recours ultime pour l'abreuvement des troupeaux lorsque les points d'eau de surface tarissent et ne permettent plus de valoriser les pâturages. Le puits devient alors, un passage obligé pour les déplacements et la survie du système d'élevage transhumant. Cependant, la réalisation des puits pastoraux en zone agricole n'est pas sans conséquence sur les relations entre pasteurs d'un côté (forte présence d'éleveurs et leur bétail) et avec les agricultures de l'autre (à cause de l'amenuisement des terres de culture lié non seulement aux effets du changement climatique mais également à l'ouverture de nouvelles zones de pâturages).

Il faut aussi à ce niveau souligner que le droit de réaliser un puits pastoral fait intervenir des acteurs multiples et peut devenir, de ce fait, complexe. En outre, chez les nomades, il existe un lien indissociable entre l'eau et le pâturage : l'implantation d'un puits occasionne ainsi l'ouverture de nouvelles zones de pâturages. Cette situation crée une forte présence des éleveurs et leurs bétails dans la zone ce qui engendre souvent des conflits entre les pasteurs et les agriculteurs surtout en zone agropastorale. Ces conflits autour de l'espace opposent des communautés dont les modes de

¹Le taux de couverture des besoins en eau potable de la population en milieu rural (Tdc) est le rapport en % des équivalents points d'eau modernes fonctionnels sur les besoins globaux de la population totale de la zone considérée (Commune, département, région, pays). Avec Besoins globaux = Population actualisée/250 habitants.

² Le taux d'accès théorique (TAt) est le rapport en % entre la population desservie et la population totale de la zone considérée (Commune, département, région, pays). Cet indicateur théorique prend en compte, dans son calcul, tous les ouvrages potentiellement exploitables (à l'exception des ouvrages abandonnés et des ouvrages secs).

vie et de gestion des ressources naturelles sont différents. C'est le cas, par exemple de la région de Maradi, une zone à forte vocation pastorale (partie Nord) et sa frontière avec le Nigéria qui a connu le drame de Toda le mardi 29 octobre 1991 (un conflit banal entre un agriculteur et un éleveur avait dégénéré en une bataille rangée qui s'était soldée par une véritable chasse à l'homme. Le bilan officiel a fait état de 101 morts³. Ce conflit a endeuillé de nombreuses familles dans la localité. Au Niger, le spectre des conflits fonciers avec leur cortège de victimes innocentes, est devenu malheureusement un phénomène chronique, une donnée permanente (Gado in le Griot vol. VIII., 2000 :1).

De par le lien qui existe entre l'eau et le pâturage, la réalisation d'un puits pastoral répond à des exigences beaucoup plus complexes que le puits villageois. Un puits mal implanté peut donc provoquer des conflits qui, dans certains contextes, peuvent prendre une allure sanglante. C'est pourquoi en dehors des critères hydrogéologiques, c'est-à-dire liées à l'existence de nappes productives, l'implantation de ces puits doit tenir compte, d'une part, du contexte multi usagers de l'espace pastoral et, d'autre part, des nombreuses considérations foncières qui se trouvent sous-jacentes aux choix des sites d'implantation. La réalisation d'un puits à usage pastoral public peut avoir différents effets, parfois inverses, en fonction du mode d'implantation employé : (i) accroître ou diminuer l'emprise des éleveurs qui se réclament originaires de la zone et disposant d'un droit d'usage prioritaire sur l'eau et le pâturage, (ii) restreindre ou améliorer les droits d'usage au profit d'autres éleveurs comme les «allochtones» en transhumance (Sambo et al., 2008 : 44-45).

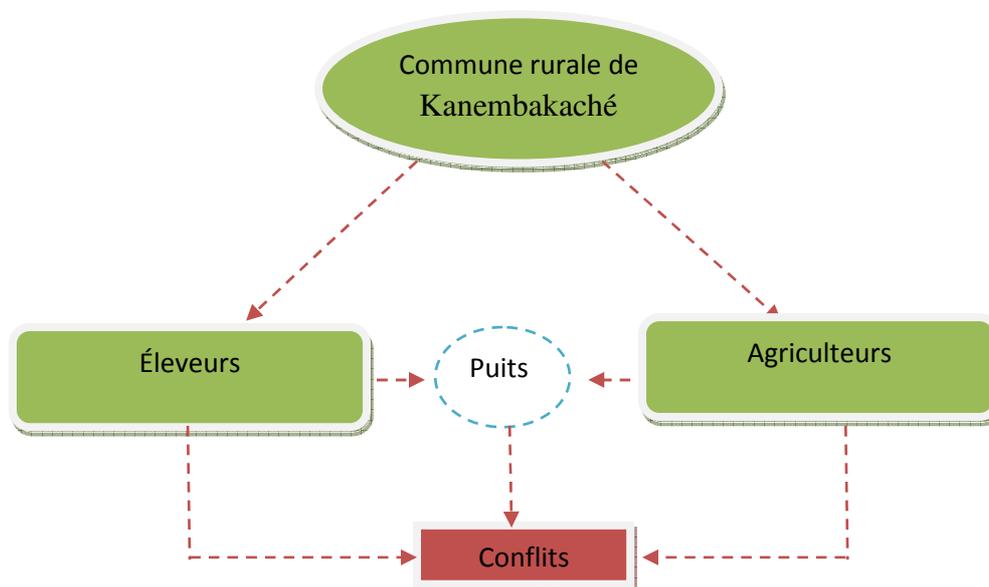
C'est le cas de la Commune rurale de Kanembakaché qui est traversée par de multiples couloirs de passage nationaux comme internationaux et qui lui ont valu le fonçage de plusieurs puits pastoraux. Ces couloirs de passage des éleveurs et leurs bétails font l'objet d'émiettement par les agriculteurs et les puits implantés dans ou à proximité des couloirs de passage accueillent une multitude d'utilisateurs, rendant de fois conflictuelles leur gestion avec des cas de "bagarres rangées". Avec les sécheresses connues ces dernières années, les éleveurs ne pouvant plus descendre vers le Nord, se cantonnent autour de ces puits qui constituent leur refuge. Il se crée alors, une surexploitation de ces puits avec tous les conflits possibles.

Eu égard aux différents constats, nous posons la question de recherche suivante : comment les puits pastoraux fonctionnent-ils dans la Commune de Kanembakaché ?

Pour mieux élucider notre question de recherche, nous formulons les deux subséquentes suivantes :
i) l'exclusion des transhumants dans l'organisation mise en place autour des puits pastoraux n'explique-t-il pas certains conflits et la mauvaise gestion de ces ouvrages dans la Commune rurale de Kanembakaché ?
ii) le mécanisme de gestion mis en place n'est-il pas source de conflits entre les sédentaires et les transhumants ?

³Estimation fournie par le Premier Ministre de l'époque par voie de presse.

Figure 1 : conceptuel de l'interaction éleveurs/agriculture autour du puits comme source du conflit



Source : schéma réalisé par MALIKI Rabo Ali

I. Etat de connaissance du problème et cadre théorique de référence

Cette partie concerne les différents points faisant état sur la question de gestion de puits en zone rurale. Elle abordera aussi la théorie de référence utilisée orientant cette recherche.

I.1. Etat de connaissance du problème

Dans le cadre d'une recherche scientifique, le chercheur consulte la documentation produite en lien à sa thématique. Ce travail aura pour finalité la confrontation des idées des différents auteurs afin de mieux situer son sujet de recherche. Pour ce faire, au cours de cette recherche, nous avons eu accès à plusieurs documents qui nous ont permis de mieux comprendre la problématique en question.

Parlant de la gestion des ouvrages hydrauliques, **Olivier De Sardan et al.** (2000 : 87) ont noté l'absence d'une culture du « bien public », qui découle directement de la permanence de la chefferie. Le chef seul est censé représenter le bien public, mais sans compte à rendre, et à travers l'exercice d'une gestion entièrement personnelle des affaires du village, qui sont confondues avec les siennes propres. Ils évoquent alors des cas de détournement (ou des accusations de détournement pour prendre la place de quelqu'un) qui sont à la base du dysfonctionnement du système.

Abondant dans le même sens, **Nikiema, Cavanna & Debus** (2012 : 55) affirment qu'une bonne organisation est nécessaire pour la gestion des puits. En ce sens, poursuivent-ils, un bon fonctionnement et un entretien correct d'un puits moderne équipé requiert des tâches spécifiques à la communauté (la collecte de fonds, la maintenance préventive du système d'exhaure de l'eau, les petites réparations sur la maçonnerie, l'organisation et l'information des usagers du point d'eau, le suivi) et celles qui doivent lui venir de l'extérieur (le curage périodique du puits suivi de désinfection, les réparations importantes, l'approfondissement du puits en cas de baisse importante du niveau de la nappe, la formation).

Sambo et al. (2008 : 128) affirment, eux, que les comités de gestion et autres structures mis en place par les projets de développement ne survivent que rarement à la vie des projets. Ils ajoutent que la notion d'entretien, voire d'amortissement, est certainement comprise ; mais celle-ci est assimilée à l'événement imprévu qu'il n'y a pas lieu d'envisager sur l'instant présent. Par ailleurs, la représentation du rapport au temps et le fatalisme ambiant liée au pouvoir religieux excluent le principe d'une quelconque anticipation. Selon ces chercheurs, cette notion de budget, géré collectivement (en comité de gestion ou autre) et réservée spécifiquement à l'entretien du point d'eau semble bien souvent mal adaptée au mode de pensée de la société nigérienne. Ces sociétés, de tradition orale, n'adoptent pas spontanément l'usage de l'écrit avec toute la rigueur que cela exige.

Olivier De Sardan &Dagobi(2000 : 153-168) appuient cette idée car selon eux, les usagers trouvent bien complexe de gérer une caisse collective/communautaire permanente en ce sens qu'elle induit un espace de soupçons et, provoque des détournements et des appropriations, en réponse à ce flou.

Par contre, pour **Camara, Cissé, Diallo &Désille** (2004 : 185), la gestion d'un puits est très simple. Sur le plan technique, il s'agit d'un ouvrage simple qui ne nécessite que très peu d'interventions de maintenance : le nettoyage/désensablage du fond de puits nécessaire une fois tous les 3 ans et les cordes et puisettes, elles sont à la charge des usagers. Sur le plan financier, l'eau n'est généralement pas vendue : il n'est nécessaire de mobiliser de l'argent qu'exceptionnellement pour le désensablage ou le surcreusement.

Thebeaud (in cah. Sci. Hum.26 (1-2), 1990) ajoute que : «pour que le point d'eau puisse être un outil de gestion efficace, deux conditions indispensables doivent être réunies : d'une part, le droit d'usage doit revenir en priorité à un groupe clairement identifié; d'autre part, ce point d'eau doit faire l'objet de règles d'accès précises et tacitement acceptées par tous, par les éleveurs voisins aussi bien que par les passagers».

Dans son ouvrage qui est le fruit d'une étude, **Kasmi**(2007 : 16) est revenu sur les approches de gestion administrative, technique et financière des ouvrages hydrauliques en milieu rural. Il affirme que les programmes d'hydraulique villageoise ont réalisé de nombreux ouvrages de tous types (puits, forages équipés de pompe à motricité humaine, mini AEP, etc.) ayant permis d'approvisionner les populations et leur bétail. Cependant, la dimension technique consistant en la mise en place physique des infrastructures d'eau a pris le pas sur les impératifs de gestion des points d'eau. En conséquence, le processus de responsabilisation des populations et de prise en charge efficace des installations d'eau n'a pas suivi ce qui n'est pas sans conséquence sur la gestion de ces infrastructures.

Dans un ouvrage collectif édité par l'AFD au Tchad, **Bourbouze, Lhoste, Marty &Toutain**(2001 : 6) affirment que La création de points d'eau est un des moyens d'agir sur la distribution des animaux sur le parcours. Il s'agit d'une opération facile à mettre en œuvre dans la plupart des programmes. Mais, la gestion des points d'eau et du paiement de l'eau (variété des formules adoptées) demeure également un problème crucial.

Comme nous l'avons évoqué ci-haut, notre thème a fait l'objet de nombreux écrits. A cet effet, cette documentation sans être exhaustive, nous a permis de délimiter notre thème, en l'inscrivant dans un espace bien déterminé, de façon à le rendre beaucoup plus compréhensible. Elle nous a également permis de cerner la problématique de la gestion des puits pastoraux. Cependant, l'aspect conflictuel lié à l'exploitation et la gestion des puits pastoraux n'a pas suffisamment été traité surtout en zone agropastorale. C'est pour cette raison que nous avons accès notre problématique et nos recherches dans ce sens afin de bien comprendre ce côté non explicité par les écrits consultés.

I.2. cadre théorique de référence

Selon BERTHELOT J. M. (1990 : 39) dans *l'intelligence du social* : « *il ne peut avoir en sciences sociales de constations fructueuses sans l'élaboration d'un cadre théorique de référence* ».

Dans le cadre du présent travail, nous avons abordé la question de la gestion des puits pastoraux sous l'angle conflictuel. Un conflit social est un affrontement entre acteurs sociaux ayant des différences d'intérêts, d'opinions ou d'idéologie. Il peut être latent quand il couve, ouvert quand il éclate. Le conflit peut aussi être verbal (polémique dans les médias ou au Parlement), matérialisé (grève, manifestation), physique (affrontements), guerrier (guerre civile). Alors, les conflits constituent-ils des aspects du fonctionnement normal d'une société manifestant et exprimant les différences entre individus et groupes ou sont-ils des événements pathologiques révélant son dysfonctionnement ? A partir de cette question, il y a différentes façons de relier le conflit et le changement social en fonction des positions des défenseurs de la théorie en question:

- soit on considère la société comme un ensemble habituellement harmonieux dans lequel les conflits qui peuvent intervenir doivent être réglés pour garantir la cohésion sociale et rétablir l'équilibre momentanément mis en cause (DURKHEIM). Cette approche centrée sur un objectif d'intégration sociale voit le conflit comme un dysfonctionnement montrant une panne des mécanismes intégrateurs, une pathologie qu'il faut réparer ;
- soit on analyse la société comme un lieu de domination et de contradictions entre groupes sociaux (ou classes) créant des conflits latents qui éclatent régulièrement (MARX). Tant que la classe dominante parvient à imposer son ordre, les conflits peuvent être ponctuellement résolus par des compromis entre classes opposées. Ils ne le sont vraiment que quand la classe dominée renverse la classe dominante et impose une nouvelle société. Dans cette approche centrée sur les contradictions, le conflit qui prouve le mauvais état de la société est aussi le moyen d'en changer, il est donc salutaire ;
- soit encore, on estime que la société est une collection d'individus dont les interactions font l'ordre social, établissent et modifient les règles. Les conflits sont alors analysés comme des moyens d'apprentissage et d'interprétation des valeurs et des normes sociales (SIMMEL). Des groupes déviants peuvent entrer en conflit avec les autres groupes, ou la société. Ils finissent en général par s'adapter, mais en même temps ils contribuent à un changement social progressif.

Dans le présent article, la théorie de référence retenue est l'approche conflictuelle durkheimienne. Pour DURKHEIM, le conflit relève seulement d'un défaut d'intégration sociale. Il est une forme anormale des relations sociales : relations entre groupes sociaux aux intérêts divergents. DURKHEIM interprète donc le conflit comme un phénomène résiduel révélant la présence de dysfonctionnements dans les rapports sociaux. Plus précisément, il pense que le conflit est une conséquence pathologique d'un affaiblissement ou d'un excès de règles sociales.

Dans le cas précis de la gestion des puits pastoraux, nous avons deux groupes en présence : les sédentaires et les transhumants et que chacun cherche à préserver ses intérêts et ceux de sa communauté au détriment de ceux des autres. Les modalités d'accès à ces puits sont facilitées aux sédentaires contrairement aux transhumants. Cela rend la gestion conflictuelle car les intérêts des sédentaires sont sauvegardés pendant que ceux des transhumants ne sont pas pris en compte. Les deux parties se livrent ainsi à une lutte d'intérêt.

Pour DURKHEIM, le conflit est avant tout un produit du changement social. Cela se comprend aisément dans la modification des normes et des valeurs en vigueur dans un milieu social. Au niveau de cette Commune, un puits public moderne avec de nouvelles valeurs de gestion remplace un puits traditionnel et privé. En termes clairs, la nouvelle gestion demande un changement de comportement de la part des anciens propriétaires de puits traditionnels mais également des usagers des nouveaux puits réalisés d'où la notion de changement social.

II. Méthodologie de la recherche

Pour l'analyse des conflits liés à la gestion des puits pastoraux, une méthodologie mixte (utilisation de méthode quantitative et qualitative) s'avère nécessaire. En ce qui concerne la collecte des données qualitative, des guides d'entretien ont été administrés à l'endroit des responsables de la Commune rurale de Kanembakache, du directeur départemental de l'hydraulique et l'assainissement de Mayahi, des responsables des projets/ONG intervenant dans la Commune rurale de Kanembakache. L'enquête qualitative a permis d'apprécier les perceptions des différents acteurs sur cette question de conflit liés à la gestion de puits communautaire.

En ce qui concerne la méthode quantitative, un questionnaire a été administré à l'endroit des utilisateurs des puits. Les données collectées pour l'analyse quantitative concernent les éléments suivants :

- de la gestion des puits pastoraux par les usagers ;
- de la question d'accès aux puits pastoraux entre les différents usagers ;
- des conflits entre les différents utilisateurs de ces ouvrages ;
- des suggestions/recommandations formulées par les utilisateurs.

Pour l'enquête quantitative justement, La population mère de l'étude est constituée de sédentaires et transhumants exploitant les puits pastoraux réalisés. Ainsi, par rapport à l'échantillonnage, notre travail touchera tous les six (6) sites dotés de ces puits pastoraux au sein de la Commune de Kanembakaché. Il s'agit des villages de : TchininKibia, Bassaré, DajinKaché, Guidan Idi, Guidan Daouda, DoukouDoukou.

Pour ce qui est des sédentaires, nous avons eu recours à la population des six (6) différents sites = 4789 hts (données du ReNaLoc-RGP/H2012). A ce niveau, notre cible a été les ménages et nous avons retenu 25 au niveau de chaque site. Le site de Guidan Idi totalisant 16 ménages, l'intégralité a été retenue.

Illustration : nous désirons un échantillon de $n=141$ sujets pour étudier une population de $N= 4789$. Pour ce faire, nous avons dressé une liste complète de tous les sujets numérotés de 1 à 4789. Ensuite, nous avons déterminé un intervalle d'échantillonnage $k=4789/141=34$ qui permet de tirer chaque 34^e élément pour l'inclure dans l'échantillon jusqu'à épuisement de la liste.

Pour ce qui est des transhumants, il s'agit d'une population très mobile et dont le nombre n'est pas facilement maîtrisable. Il est prévu donc de répertorier les campements et de faire un tirage à l'intérieur de ceux-ci ou enquêter l'intégralité des membres du campement si peu de campements trouvés.

II.1. Le modèle d'analyse

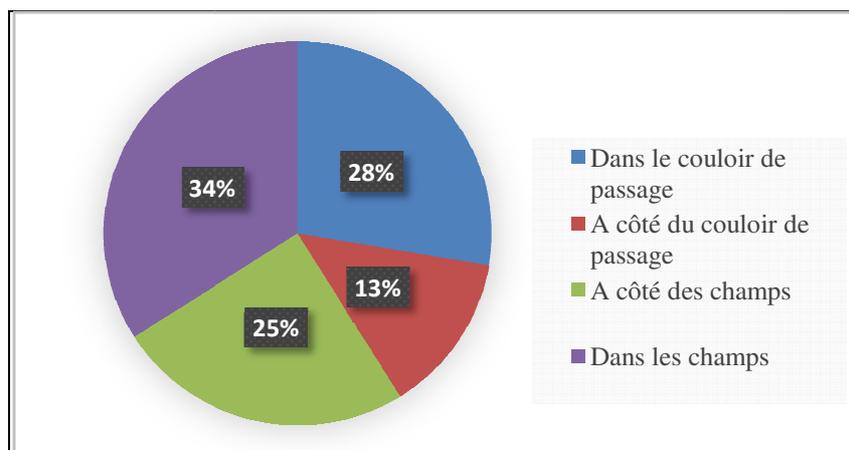
Bien qu'il soit difficile de s'inscrire dans un seul modèle d'analyse, c'est sur l'approche wébérienne, c'est-à-dire la méthode compréhensive que nous fonderons notre travail.

WEBER est considéré comme le défenseur de cette approche. Pour lui l'explication d'un phénomène social se saisit dans la signification que les individus donnent à leurs actes. Ce qui veut dire que les conduites humaines sont intentionnées et inspirées par des représentations marquées par des enjeux. Et l'explication doit en tenir compte pour une meilleure compréhension. C'est en ce sens que nous nous inscrivons dans la logique de la méthode compréhensive ou la neutralité axiologique.

III. Résultats de la recherche

III.1. Le lieu d'implantation du puits, un facteur de conflit ?

Graphique 1 : Répartition des enquêtés selon le lieu d'implantation du puits



Source : Données de l'enquête, juillet 2015.

La lecture du graphique ci-dessus présente le point de vue des enquêtés par rapport aux lieux où leurs puits sont implantés. Ainsi, pour 39 enquêtés soient 28%, les puits sont implantés dans le couloir de passage pendant que 19 soient 13% les estiment à côté dudit couloir. 35 enquêtés soient 25% les situent dans les champs contre 48 ou 34% qui les voient à côté des champs. Cependant, à l'issu des entretiens conduits avec les membres des structures de gestion des puits, au niveau des différents villages, les données recueillies font ressortir un bon emplacement de ces puits. En fait, la démarche du projet qui a réalisé ces puits a consisté à amener le puits le plus proche de la communauté quitte à cette dernière de créer un couloir secondaire qui lie le puits au couloir principal. Cette situation répondra à deux objectifs majeurs : satisfaire le besoin en eau des sédentaires mais également de permettre aux transhumants de conduire leur mobilité dans de bonnes conditions à travers un accès facile à l'eau à côté des enclaves pastorales.

Par ailleurs, le lieu de réalisation d'un puits est un élément d'appréciation des conditions de son exploitation et de sa gestion. L'implantation et la gestion des puits pastoraux, ainsi que leur accès sont souvent sources de conflits entre les éleveurs ou entre les éleveurs mobiles et les populations sédentaires car l'accès à l'eau conditionne aussi l'accès aux pâturages environnants. Ainsi, un puits mal implanté peut être source de conflits entre les différents usagers. Les modalités d'implantation des puits pastoraux, ainsi que les conditions de leur accès sont prévues dans différents textes de loi notamment la loi sur le pastoralisme. Ainsi, la réussite d'un puits dépend, en partie, de l'endroit où on l'implante. C'est pourquoi, dans le présent article, nous nous sommes intéressés aux opinions des

usagers relativement aux lieux d'implantation de ces puits afin d'analyser leurs comportements y afférents.

III.2. Le processus de mise en place des structures de gestion des puits

Tableau 6 : Répartition des enquêtés selon l'existence d'une organisation de gestion et les modalités de sa mise en place

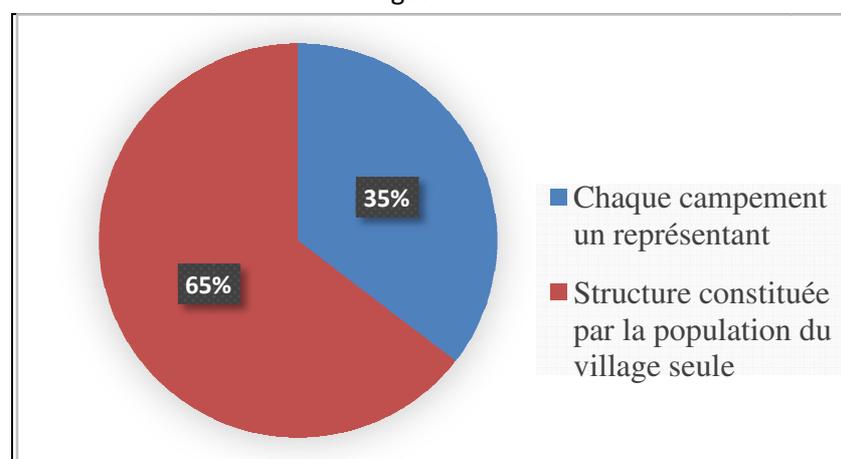
Villages	Existence organisation	Membres élus
Bassaré	25	25
DajinKaché	25	25
DoukouDoukou	25	25
Guian Idi	16	16
Guidan Daouda	25	25
TchininKibia	25	25
Total général	141	141
%	100%	100%

Source : Données de l'enquête, juillet 2015.

Le tableau ci-dessus présente la situation des villages enquêtés en termes d'existence de structure de gestion ainsi que les procédures de leur mise en place. Chacun des six villages concernés par l'étude possède une structure de gestion dont les membres sont élus en assemblée générale villageoise à l'exception de ceux de celle de Guidan Idi (Village d'une seule famille) dont le processus a été conduit en concertation des leaders.

Chaque structure est composée de six membres répartis à travers les postes suivants : la présidence, le secrétariat général, la trésorerie, deux postes d'hygiénistes (homme et femme) et le chargé de relations avec les transhumants. Toutes ces structures ont été mises en place l'année de la réalisation du puits (2013-2014) et toutes sont dans leur mandat règlementaire. Le processus de mise en place est résumé dans le graphique suivant :

Graphique 3 : Répartition des enquêtés selon les critères de choix des membres de structure de gestion



Source : Données de l'enquête, juillet 2015.

Le graphique ci-dessus fait ressortir les critères de choix des membres de la structure de gestion par village. A ce niveau, il convient de préciser que le processus de mise en place de ces structures de gestion des puits a été conduit au sein des six villages par les sédentaires entre eux avec l'appui d'un animateur d'une ONG locale mais sans associer les transhumants. Ainsi, pour les transhumants qui sont habitués aux normes ancestrales d'accès au puits pastoraux, les mutations socio-économiques et l'émergence de nouvelles règles de gestion créent des conditions de précarité et de vulnérabilité pour eux, parce que non représentés dans les instances de gestion et de décision par rapport aux puits réalisés. Cette situation peut être à la base de conflits entre ces derniers et la population résidente.

A l'issue de l'entretien conduit avec les membres des structures de gestion au niveau des six villages, il ressort que chacune d'elle a reçu une formation en gestion et vie associative ainsi que la prévention et gestion des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles. Par ailleurs, toutes ces structures détiennent toutes des documents de gestion.

III.3. Accès aux puits pastoraux et conflits liés à la gestion

III.3.1. De la question d'accès aux puits pastoraux entre les différents usagers

L'ordonnance portant Code de l'Eau au Niger en ses articles 4, 5 et 6 précise les conditions d'accès à la ressource en eau. « La présente ordonnance reconnaît à chaque citoyen le droit fondamental d'accès à l'eau et l'obligation de l'Etat de mettre à la disposition de chacun de l'eau en quantité suffisante et de qualité et d'un coût acceptable, à tout temps et partout où besoin sera ».

La même ordonnance précise que « l'eau est un bien écologique, social et économique dont la préservation est d'intérêt général et dont l'utilisation sous quelque forme que ce soit, exige de chacun qu'il contribue à l'effort de la collectivité et/ou de l'Etat, pour en assurer la conservation et la protection ».

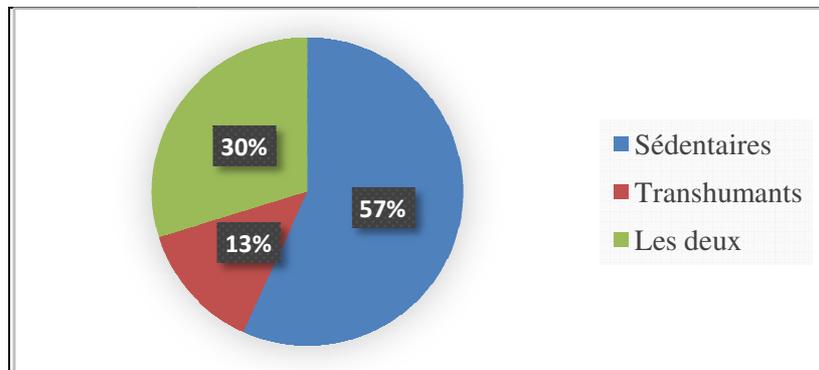
Par ailleurs, la facilitation de l'accès des puits aux transhumants passe par le respect des couloirs de passage qui y conduisent. Ces couloirs sont des « corridors officiellement définis qui canalisent les déplacements des troupeaux dans les zones agropastorales du Niger, en reliant les pâturages, les points d'eau et les zones de pacage, que ce soit dans les zones des villages (couloirs internes) ou sur des terres d'accès ouvert (couloirs externes) ».

L'objectif principal de ces couloirs est la prévention des conflits entre agriculteurs et éleveurs par rapport à l'utilisation des terres et des ressources en eau limitées. Les conflits ont souvent comme source les dégâts causés aux agriculteurs par les transhumants à travers la divagation de leurs animaux dans les zones cultivées. La mise en place de couloirs délimités permet au bétail d'accéder aux points d'eau et aux pâturages sans causer de dommages aux terres cultivées. Ces couloirs sont des corridors réglementés par le code rural, une loi nationale définissant les droits d'utilisation des terres des éleveurs pastoraux. La délimitation de ces couloirs de passage est fondée sur une décision consensuelle de tous les groupes d'intérêt concernés.

Outre ces aspects, dans la présente recherche, nous nous sommes intéressés aux principaux exploitants des puits pastoraux réalisés, les relations qui existent entre eux, les modalités et droits d'accès ainsi que la connaissance des textes y afférents.

III.3.2. Les vrais usagers de ces puits pastoraux

Graphique 7 : Répartition des enquêtés selon les vrais usagers du puits



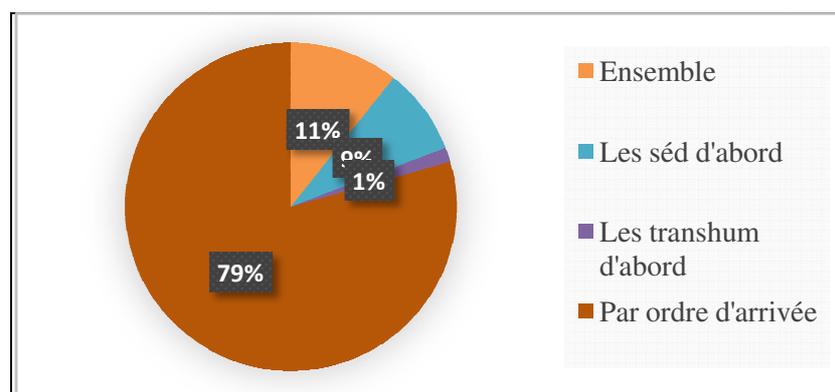
Source : Données de l'enquête, juillet 2015.

Le graphique ci-dessus présente la situation des usagers en termes des principaux exploitants des puits pastoraux de cette localité. Sur les 141 enquêtés, 80 soient 57% pensent que les vrais usagers de ces puits sont les sédentaires contre 19 ou 13% qui attribuent l'exploitation aux transhumants pendant que 42 soit 30% voient les deux catégories (sédentaires et transhumants) comme usagers de ces puits.

Par ailleurs, les modalités d'accès à ces puits sont diversement appréciées d'un village à un autre. Cette situation est résumée dans le graphique ci-dessous :

III.3.3. Les modalités d'accès au puits pastoraux

Graphique 8 : Répartition des enquêtés selon les modalités d'accès aux puits



Source : Données de l'enquête, juillet 2015.

L'exploitation d'un puits pastoral nécessite une organisation dont les modalités sont préalablement arrêtées par les textes en matière d'hydraulique pastorale. Les résultats recueillis lors de l'enquête et présentés dans le graphique ci-dessus se présentent comme suit : 112 enquêtés sur 141 soient 79%

disent que l'accès au puits se fait par ordre d'arrivée des usagers et 15 soient 11% pensent que les usagers accèdent au puits en même temps pendant que 12 soient 9% affirment que ce sont les sédentaires qui s'approvisionnent d'abord contre 2 enquêtés soient 1% qui espèrent les transhumants en premier lieu.

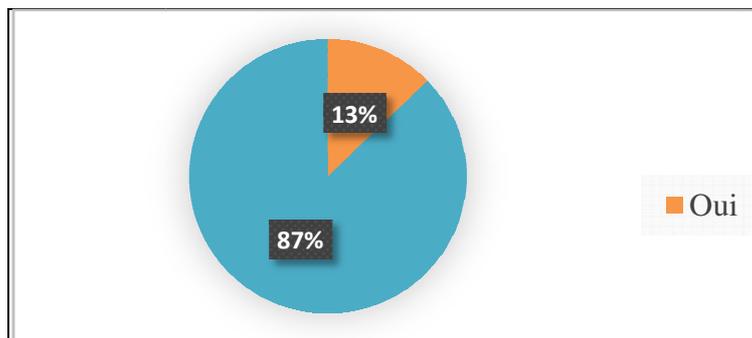
Ces modalités d'accès n'ont pas fait l'objet de discussion entre les différentes catégories d'usagers. Il ressort des données de l'enquête qu'il s'agit d'une décision arrêtée par les sédentaires à travers leur structure de gestion. Par ailleurs, il n'est pas facile aux sédentaires d'exploiter le puits en même temps que les transhumants car il est très difficile de mélanger "cornes et canaris"⁴. Par ailleurs, l'accès par ordre d'arrivée ne peut pas être toujours respecté par les sédentaires quand ceux-ci occupent la deuxième place au regard du temps que l'abreuvement du bétail des transhumants peut prendre. Cette situation crée, de fois, des désaccords entre les différents acteurs en présence sur le puits.

III.3.4. Des conflits entre les différents usagers des puits pastoraux

Dans la littérature des sciences sociales, il existe plusieurs définitions au mot conflit. Cependant, on peut retenir avec DURKHEIM (E), la définition du conflit comme « une forme anormale des relations sociales : relations entre groupes sociaux aux intérêts divergents ». Le conflit devient ainsi « comme une divergence de perception par rapport aux intérêts, ou la conviction que les objectifs actuels des parties ne peuvent pas être atteints simultanément ». Un conflit peut être ouvert ou latent, et on considère qu'il y a conflit quand il y a une contestation entre deux ou plusieurs protagonistes autour d'une ressource naturelle. Il concerne plusieurs acteurs individuels et collectifs. Ainsi, plusieurs paramètres ou types idéaux interviennent dans l'analyse des conflits relatifs à la gestion des puits pastoraux notamment le mécanisme de négociation d'accès au puits, la distance entre le puits et les champs de culture, l'existence de règlement d'usage et son respect, la représentation des différents acteurs dans l'organisation de la gestion du puits, etc.

III.3.5. De l'existence d'un mécanisme de négociation d'accès au puits

Graphique 12 : Répartition des enquêtés selon l'existence de mécanisme de négociation



Source : Données de l'enquête, juillet 2015.

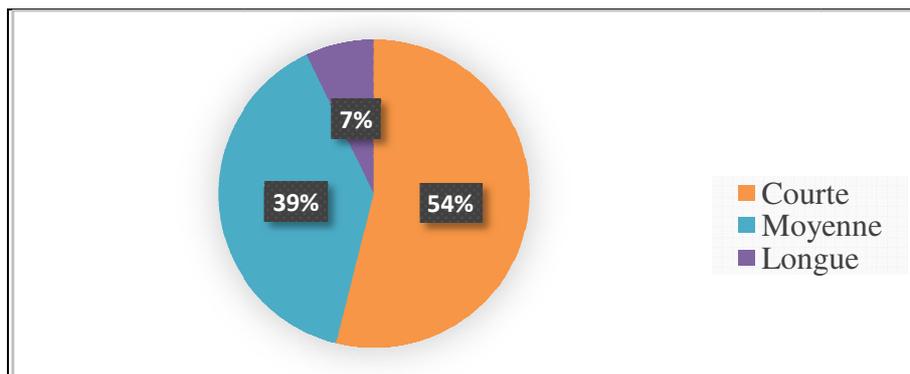
⁴ Expression signifiant le troupeau des vaches et les récipients de collecte et transport d'eau des villageois.

La gestion des puits pastoraux requiert un processus de négociation entre les différentes forces en présence (acteurs concernés) en vue d'aboutir à des accords sociaux un idéal type qui permettra non seulement l'instauration de bonnes relations entre les différents usagers mais également la durabilité des puits réalisés.

La lecture du graphique ci-dessus présente les résultats de l'enquête relatifs à l'existence d'un mécanisme de négociation inter acteurs usagers du puits : sur les 141 personnes enquêtées, seulement 18 soient 13% ont affirmé l'existence d'un mécanisme de négociation contre 123 constituant 87% qui ne connaissent pas son existence. Cette situation ne viabilise pas la gestion actuelle du puits car le mécanisme de négociation doit être clairement défini et connu de tous les usagers afin d'asseoir les bases d'un accès équitable et pérenne au puits. Dans pareille circonstance, chaque partie en présence tente de faire des calculs coût-bénéfice sous la conception de HARRIS et TODARO du terme. Ainsi, la notion d'intérêt général fera place à celle d'intérêt égoïste. En ce moment, comme les intérêts sont en jeu, les conflits sont propices.

III.3.6. La distance entre le puits et les champs de culture un élément d'analyse de conflit entre agriculteurs et éleveurs

Graphique 13 : Répartition des enquêtés selon la distance puits/champs de culture



Source : Données de l'enquête, juillet 2015.

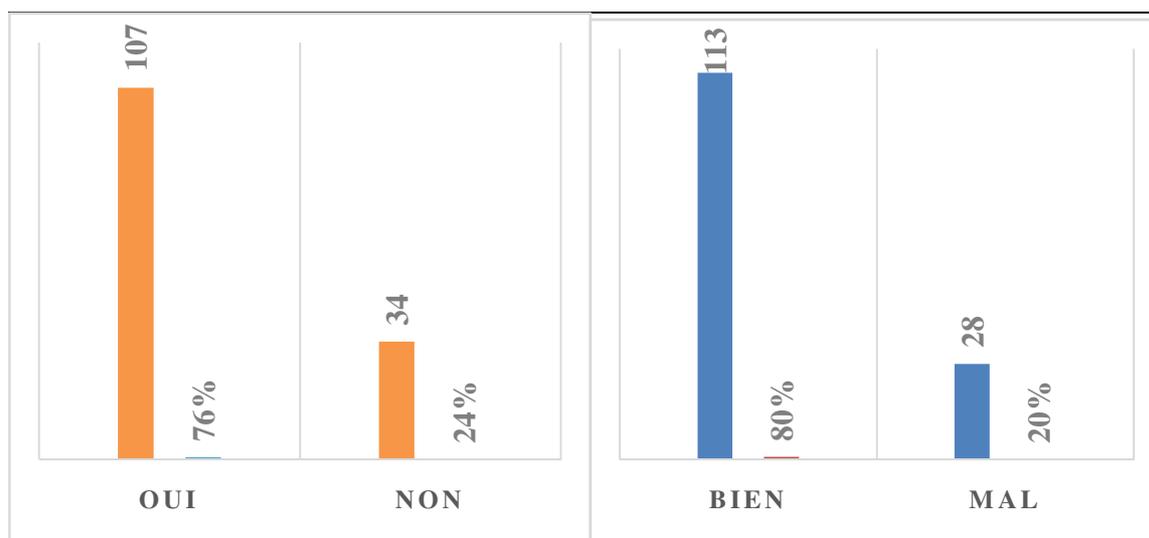
Parmi les éléments d'analyse des conflits entre agriculteurs et éleveurs figure la question de la distance séparant le puits (point d'abreuvement du bétail) des champs de culture. Ainsi, le graphique ci-dessus présente les réponses des différents enquêtés face à cette question. Sur les 141 personnes couvertes par notre interview, 76 soient 54% pensent que la distance entre le puits et les champs est courte contre seulement 10 soient 7% qui l'affirment longue pendant que 55 formant 39% la jugent moyenne.

Cette situation est liée au fait que les échanges, entre le projet ayant réalisé les puits et les bénéficiaires, ont abouti à un accord consistant à amener ces puits le plus proche des usagers pour faciliter leur gestion. Ainsi, les puits ont été réalisés soit dans les champs soit à côté de ceux-ci. Mais, dans tous les cas, une négociation est conduite au préalable pour que les populations bénéficiaires ouvrent un couloir de passage secondaire devant relier le puits au couloir principal. Les propriétaires foncier se sont donc concertés et ont, chacun à son tour, cédé une portion de son champ pour la création du couloir secondaire reliant le puits au couloir principal. Cependant, cela ne met pas

totallement les agriculteurs à l'abri de la pénétration des animaux dans leurs champs ce qui peut être source de conflit entre eux et les transhumants.

III.3.8. Le règlement d'usage sur les puits, un outil de prévention de conflit ?

Graphique 14 : Répartition des enquêtés selon l'existence de règlement d'usage et son suivi par les usagers



Source : Données de l'enquête, juillet 2015.

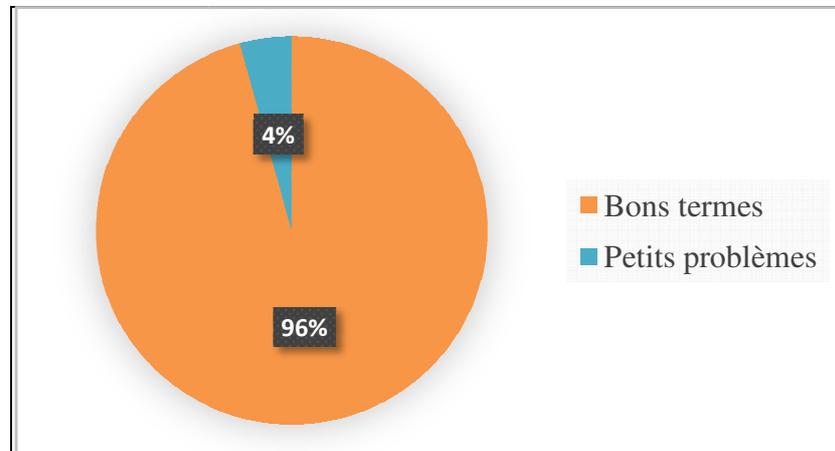
Le règlement d'usage est un outil de prévention des conflits liés à la gestion du puits. Il est introduit dans les textes nationaux en matière d'hydraulique mais reste du ressort exclusif des usagers. Ainsi, il convient à chaque communauté bénéficiaire de l'élaborer de commun accord avec l'ensemble des usagers et le mettre en application à travers la structure de gestion pour la durabilité de l'ouvrage.

Par rapport à cette étude, comme le montre le graphique ci-dessus (à gauche), 34 enquêtés soient 24% ne reconnaissent pas l'existence de règlement d'usage autour de leur puits contre 107 formant 76% qui affirment son existence bien que son suivi n'est pas effective comme le montre le graphique ci-contre.

Il ne s'agit pas simplement de mettre en place un règlement d'usage autour d'un puits, son suivi est capital pour l'atteinte de l'objectif y afférent. Ainsi, sur les 141 personnes ayant fait l'objet de notre enquête, 28 soient 20% pensent que le règlement d'usage mis en place autour du puits est mal suivi par les usagers. Cela relève de la non connaissance de ces textes qui n'ont pas beaucoup fait l'objet de vulgarisation par les membres de la structure de gestion. L'insuffisance dans le suivi du règlement d'usage est à la base de certains désagréments constatés dans le cadre de la gestion du puits. Lors de l'entretien avec les membres des structures de gestion des puits, certains affirment que des transhumants abandonnent leurs puits à cause de certaines clauses du règlement d'usage notamment le paiement de la redevance car ils ne sont pas préparés d'avance. Cela explique qu'une réelle concertation est absente entre les différentes parties prenantes de la gestion.

Alors, comment sont les relations entre les différentes catégories d'usagers du puits ? Les résultats présentés dans le graphique ci-dessous donnent un aperçu des éléments de réponse à cette question.

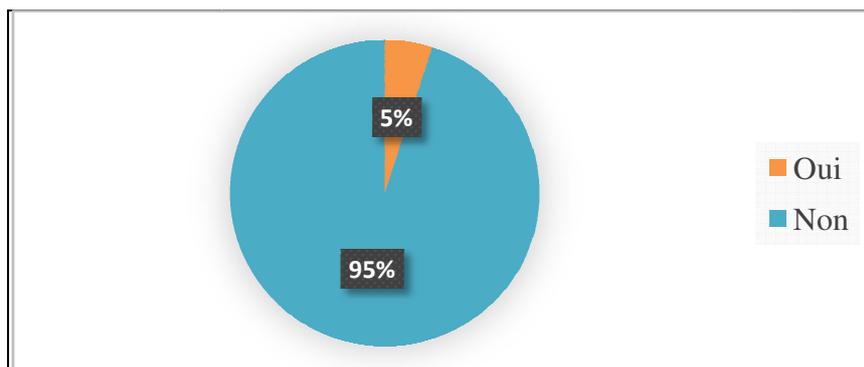
Graphique 15 : Répartition des enquêtés selon la vie entre les usagers



Source : Données de l'enquête, juillet 2015.

Les résultats issus de l'enquête du terrain résumés dans le graphique ci-dessus, montrent un climat de bonne collaboration entre les différents usagers du puits malgré les insuffisances constatées dans le respect du règlement d'usage : 135 enquêtés soient 96% jugent bonnes les relations existantes entre eux. Cependant, 6 enquêtés soient 4% affirment l'existence de petits problèmes dans leur vie. Ainsi, bien que moindre, ce point de vue n'est pas à négliger car en termes de conflits, la taille importe peu. Cette situation est corroborée par les données résumées dans le graphique ci-dessous.

Graphique 16 : Répartition des enquêtés selon l'existence de conflit



Source : Données de l'enquête, juillet 2015.

L'analyse des données recueillies dans la zone de recherche a fait ressortir dans ces communautés, l'existence de conflits latents ou des hostilités ouvertes mais qui ont généralement, pu être contenus à l'échelle des instances familiales ou villageoises d'arbitrage. En effet, à la question, liée à l'existence de conflit entre les usagers du puits, 7 enquêtés soient 5% ont répondu par l'affirmative contre 134 soient 95% qui ne voient aucun problème. Ces conflits se résument à des cas de disputes et bagarres entre les différents usagers (TchininKibia, par exemple) à cause du non paiement de la redevance

par les transhumants ou le débordement des animaux dans leur parcours pour se rendre au puits. Ce taux de 5% n'est pas du tout négligeable car ces puits sont nouvellement réalisés et sont actuellement faiblement exploités par les transhumants. A cela, il faut ajouter les insuffisances relevées dans le suivi du règlement d'usage ainsi que l'exclusion des transhumants dans la mise en place des structures de gestion de ces puits pastoraux.

Pour la gestion de ces conflits, la principale voie de recours repose sur les chefs et les sages du village dans un premier temps et les cas jugés « graves » sont déférés devant le chef de canton. Cependant, certains transhumants abandonnent le puits n'attendant pas la résolution, ce qui laisse latents ces genres de conflits. Par ailleurs, les enquêtés, dans leur grande majorité, ont affirmé avoir bénéficié des séances d'animation/sensibilisation conduites par les animateurs de l'ONG TAIMAKO MANOMA Maradi et l'équipe du Projet ZAMTAPO sur la gestion des puits, la prévention et la gestion des conflits qui peuvent découler de l'exploitation du puits. Ce volet animation de ces structures est à mettre à l'effectif des moyens d'atténuation des conflits liés à la gestion de ces puits pastoraux.

Conclusion

A travers la thématique : «*Problématique des conflits liés à la gestion des puits communautaires*», notre objectif consiste à comprendre et expliquer le mécanisme de gestion des puits pastoraux et ses conséquences sur les bénéficiaires au sein de la Commune de Kanembakaché. Par ailleurs, il rentre dans une des thématiques d'actualité au Sahel, en général, et au Niger tout particulièrement comme le témoignent les ateliers, forums et autres rencontres organisés dans ce cadre. Le Niger fait face, chaque année, à des conflits inter ethniques liés, le plus souvent, à la gestion des ressources naturelles dont l'eau occupe une place non moins importante. Pour preuve, la région de Maradi a connu le triste drame de Toda (une bagarre entre agriculteurs et éleveurs à cause de l'exploitation des ressources naturelles) ayant endeuillé toute une localité. Cette situation n'est qu'un cas parmi tant d'autres dans cette région car il ne se passe pas une année sans parler de conflits entre éleveurs et agriculteurs notamment dans sa partie Nord.

Notre choix s'est porté sur la Commune rurale de Kanembakaché et cela pour sa position intermédiaire entre la zone dite pastorale et celle agricole où coexistent de très fortes activités d'agriculture et d'élevage comme le témoigne la présence de la vallée du Goulbi N'Kaba et les nombreux couloirs de passage nationaux et internationaux qui traversent cette Commune. Cela crée un environnement multi acteurs qui n'est pas sans conséquence sur la gestion des ressources naturelles dont les puits occupent une grande place.

Bibliographie

Mamadou Amadou Ly., Bertrand Guibert & David Fourré (2011). *Guide National d'Animation en Hydraulique Pastorale*, Paris : Les Presses de Graphi (La Primaube, France).

Banoïn Maxim. & Jouve Philippe. (2000). « Déterminants des pratiques de transhumance en zone agro-pastorale sahélienne : cas de l'arrondissement de Mayahi, au Niger », in *Rupture... nouvelle image de l'élevage sur parcours*, Options Méditerranéennes, Sér. A / n°39, Pp. 91-105.

Berthelot Jean Michel. (1990). *L'intelligence du social : le pluralisme explicatif en sociologie*, PUF.

Bonnet Bernard. (2006). « Sécurisation des systèmes pastoraux : Stratégie d'intervention et éléments pour la planification 2007 », Mission d'appui générale au PSSP Niger.

Bourbouze, Lhoste, Marty & Toutain. (2001). *Problématique des zones pastorales*, AFD.

Boussard Frédérique. (2001), *L'intégration des éleveurs dans la gestion d'un terroir villageois sahélien : le cas de Mâl (Brakna-Mauritanie)*, Mémoire de maîtrise de géographie.

Camara, Cissé, Diallo & Désille (2004). « Guide méthodologique des projets d'alimentation en eau potable en milieu rural, semi-urbain et urbain pour les collectivités territoriales », Bamako.

CENTRE AFRIKA OBOTA-NIGER (CAO-NIGER). (2006), « Rapport du forum de réconciliation intercommunautaire entre agriculteurs et éleveurs du terroir de SakondjiBirni (gaya) », Programme de renforcement de l'état de droit et de la culture démocratique (PREDEC) à GAYA.

COMMUNE RURALE DE KANEMBAKACHE. (2014). *Plan de développement communal de Kanembakaché : 2015-2019*, Kanembakaché.

Delas J-P & Milly B. (2013). *Histoire des pensées sociologiques*, Paris : Armand Colin, 3^e édition.

DOCUMENT DU PROJET « Accès à l'eau pastorale et amélioration des conditions d'hygiène des populations dans le département de Mayahi ».

Gado Boureïma Alpha. (2000), « Instances d'arbitrage et itinéraires de résolution des conflits fonciers dans le Boboye (Niger) », in *Le Griot*, vol. VIII.

Guibert Bertrand., Banzhaf Mathias., Sambo Bode. & Taweye Amadou. (2008), « État des lieux et proposition d'une stratégie nationale en hydraulique pastorale au Niger », Rapport d'étude définitif.

Helen de Jode et al.. (2010). « Modernité, mobilité : l'avenir de l'élevage dans les zones arides d'Afrique », Genève : IIED et SOS Sahel UK.

Kasmi, Mohamed. Tayeb. (2007). *Manuel des Analyses Socio-Économiques et de Gestion des Points d'Eau Volume 2*, Allemagne : MISEREOR.

Nikiema Lambert, Zounogo, P., Cavanna Sue. & Debus Jean-Phillipe. (2012). « Faire le bon choix: un comparatif des technologies d'approvisionnement en eau en milieu rural », Septembre 2012, Doc Réf. 2012-07-F.

Olivier De Sardan Jean-Pierre. et al. (2000).*La gestion des points d'eau dans le secteur de l'hydraulique villageoise au Niger et en Guinée*, AFD

Olivier De Sardan Jean-Piere & Dagobi Abdoua Elhadji.(2000).« La gestion communautaire sert-elle l'intérêt public, le cas de l'hydraulique villageoise au Niger », *Politiques Africaines*, n° 80, Pp 153-168.

REPUBLIQUE DU NIGER. (2013).*Rapport sur les indicateurs de l'eau potable et l'assainissement pour l'année 2012*, Niamey, Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement du Niger.

Sambo Bode., Banzhaf Mathias., Guibert Bertrand. &Taweye Amadou.(2008). « État des lieux, enseignements et recommandations sur l'hydraulique pastorale au Niger », *Rapport d'étude*, Niamey, Ministère de l'Hydraulique.

Thebaud Brigitte. (1990).« Politiques d'hydraulique pastorale et gestion de l'espace au Sahel » in *Cah. Sci. Hum.* 26 (T-2) : 13-31.

Thebaud Brigitte. (2004).*Le pastoralisme au Sahel Livre 1 : Le système pastoral*, Dakar : ARED & IIED.